

CAPA Métiers de l'agriculture option Élevage (CAPA MA Élevage)



CAPA Métiers de l'agriculture option
Élevage (CAPA MA Élevage)
(Infra-Bac)



Code titre / diplôme	Code RNCP
50321130	40523
Date d'enregistrement RNCP	
23/04/2025	
Certificateur	
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire	
Cadre européen de la certification	
Reconnu par l'Etat de niveau 3 (cadre européen des certifications)	
Éligible VAE	
Oui	
Sanction de la formation/Diplôme préparé	
Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA)	
Formation en apprentissage	



CAMPUS
Provence
Verte

CAMPUS Provence Verte

Coordonnées

125 Chemin de Prugnon
83470 - Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
04 94 86 52 93
st-maximin@cneap.fr
<https://www.campus-provence-verte.fr>

Contacts

Contact de la formation

Tina SOSTER
tina.soster@cneap.fr
07 81 68 53 81

Référent handicap

Tina SOSTER
tina.soster@cneap.fr
07 81 68 53 81



Publics et objectifs

- voie d'accès:** Formation proposée sous statut d'apprentissage uniquement
- Objectifs:** La formation permet de découvrir le métier d'agriculteur et le travail en exploitation d'élevage

Elle apprend à s'occuper des animaux au quotidien en respectant leur bien-être

Elle forme à la réalisation des travaux courants liés à l'alimentation, à la surveillance et à l'entretien des animaux

Elle permet de participer aux travaux de l'exploitation et d'utiliser le matériel agricole en sécurité

Elle développe des habitudes de travail rigoureuses et le respect des règles d'hygiène et de sécurité

Elle aide à travailler en équipe et à communiquer avec les professionnels du milieu agricole

Elle permet de comprendre le fonctionnement d'une exploitation d'élevage et de s'y intégrer



(siège régional)
4, rue de l'Oratoire
69330 CALUIRE ET CUIRE
contact@akteap.cneap.fr
www.akteap.fr

Association loi 1901
N° SIRET: 50304921500026
N° UAI: 0693764S

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17362 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Dates et cycle de la formation

- **Année d'entrée dans le cycle:** 1^{re} année
- **Date de début:** 01/09/2026
- **Date de fin:** 30/06/2028
- **Durée du contrat:** Un contrat d'apprentissage peut commencer au plus tôt 3 mois avant le début de la formation et aller jusqu'à 2 mois après la date de fin de la formation.
- **Aménagement PSH durée de la formation:** Adaptations pédagogiques et aménagements spécifiques possible pour les personnes en situation de handicap (PSH).



Rythme et durée

- **Rythme en centre:** 1 semaine
- **Rythme en entreprise:** 3 semaines
- **Commentaire rythme:** En moyenne, une semaine de cours par mois en centre de formation.
- **Durée en années:** 2
- **Durée en heures de formation:** 840
- **Durée en heures en entreprise (minimum):** 2550



Prérequis

- **Public:** Être âgé de 15 ans et avoir terminé sa classe de 3^{ème} ou de 16 à 29 ans révolus
Après 30 ans si vous êtes notifié RQTH ou en reconversion professionnelle
- **Conditions d'entrée:** Avoir un niveau 3^e minimum.
Goût pour le plein air, sens des responsabilités, rigueur, bonne condition physique, patience, esprit d'équipe, autonomie et motivation pour apprendre les gestes et techniques liés à l'élevage et au bien-être animal.



Entreprises d'accueil

Exploitations agricoles d'élevage bovin (lait ou viande)
Élevages ovins ou caprins
Élevages porcins
Élevages avicoles (volailles de chair, pondeuses)
Exploitations mixtes (élevage et cultures)
Centres équestres ou exploitations équines
Fermes pédagogiques ou fermes de découverte
Coopératives d'élevage
Entreprises de travaux agricoles



Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétence 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

Bloc de compétence 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

Bloc de compétence 3 : Interagir avec son environnement social

Bloc de compétence 4 : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage (Supports Ruminants / équins et Porcs ou aviculture)

Bloc de compétence 5 : Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage (Support Ruminants / équins)

Bloc de compétence 6 : Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage (Support Porcs ou aviculture)

Bloc de compétence 7 : Réaliser des travaux sur les végétaux (Support Arboriculture - horticulture - viticulture)

Bloc de compétence 8 : Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement (Support Arboriculture - horticulture - viticulture)

Bloc de compétence 9 : Réaliser des travaux mécanisés de cultures (Support Grandes cultures)

Bloc de compétence 10 : Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols (Support Grandes cultures)

Bloc de compétence 11 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments (tous supports sauf Canin-félin)

Bloc de compétence 15 : Mettre en œuvre les opérations techniques relatives à la conduite d'une activité de production, en toute sécurité dans un contexte de transition agro-écologique et le cas échéant dans le respect du bien être animal

• Possibilité de valider un ou des blocs de compétences: Non



Modalités d'évaluation et sanction de la formation

- **Modalités d'évaluation:** Contrôles en Cours de Formation (CCF) combiné avec des épreuves terminales / examens ponctuels
- **Crédits ECTS:** Non
- **Equivalences:** Tout diplôme de niveau CAP(a) minimum permet la dispense des matières générales.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire. A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).



Après la formation

- **Passerelles:** Possibilité de s'orienter vers un Bac pro en 1re à la suite d'un CAP(a) ou de réaliser un autre CAP(a) en 1 an.
- **Suites de parcours:**
 - Bac pro agroéquipement
 - Bac pro conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin
 - Bac pro conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)
 - Bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole
 - Bac pro conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
 - Bac pro technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons)
 - Bac pro technicien conseil vente univers jardinerie
 - BP éducateur canin
 - BP responsable d'entreprise agricole
- **Débouchés professionnels:** Ouvrier agricole
 - Chef de culture
 - Technicien en élevage
 - Responsable de l'entretien des équipements agricoles
 - Aide agricole polyvalent
 - Ouvrier en production végétale ou animale
 - Assistant d'exploitation agricole



Modalités et délai d'admission

- **Modalité de recrutement principale:** Dossier
- **Autres modalités de recrutement:**
- **Personnalisation sur positionnement:** Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.



Modalités financières

Pour l'apprenti :

En conformité avec l'article L6211-1 (Code du travail), la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Pour l'employeur :

Pour les employeurs privés, la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil; en application des niveaux de prise en charge par France Compétences et selon les barèmes de la branche. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation peut être prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Coût : nous consulter



Les + de la formation

Engagements et partenariats:

Exploitation agricole du Campus Provence Verte

Restauration: Oui

- **Détails:**

Cantine

- **Accessibilité PSH de la restauration:** Oui

Hébergement: Oui

- **Détails:**

Internat

- **Accessibilité PSH de l'hébergement:** Oui

Matériel / Équipement:

Viticulture

Arboriculture

Horticulture

Maraîchage

Grandes cultures

Elevage de bovins, ovins, caprins, volailles

Atelier mécanique

Matériels agricoles

Fromagerie

Légumerie

- **Accessibilité PSH du matériel et de l'équipement:** Achat possible de matériel et équipement spécialisé pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information : nous contacter.



Rémunération

- **Rémunération de l'apprenti:** L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et l'année dans le cycle de formation, hors exceptions (convention collective de l'employeur, antériorité...)

- **Aides prises en charges par l'établissement:**

- Aides à l'acquisition d'équipements pédagogiques (sous conditions).

- Aide pour l'hébergement (si internat proposé par l'établissement).

- Aide pour la restauration (si solution de restauration collective proposée par l'établissement)

- Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs

Plus d'infos : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>



Accès et accessibilité P.S.H

- **Accès par transport:**

-

- **Accessibilité P.S.H des locaux:** Oui totale